



La Fondation Sheila Hugh Mackay : Fonds annuels pour projets spéciaux 2014

Chaque année, la Fondation Sheila Hugh Mackay accorde une subvention cyclique pour aider à la promotion et de développement des arts visuels dans la province du Nouveau-Brunswick.

Phase 1 : Lettres conceptuelles

Le Conseil d'administration entend recevoir des lettres conceptuelles décrivant une proposition de financement allant entre 2000\$ et 10 000\$. Les lettres conceptuelles doivent comprendre la lettre de demande explicative (voir page 2) et pas plus d'une page complémentaire. Ces lettres visent à donner un aperçu du projet. La lettre de demande doit fournir des renseignements de base clairs et précis sur le travail proposé, ainsi que votre vision du résultat escompté quant au projet.

On accusera réception de toutes les lettres de réception; ***toutefois, seules celles choisies par un comité du Conseil d'administration seront invitées à présenter une proposition complète.***

Faites parvenir votre lettre conceptuelle au complet à l'adresse suivante :

The Sheila Hugh Mackay Foundation,
CP 416, Saint John, N.-B. E2L 4L9

Phase 2 : Propositions complètes

Les lettres conceptuelles choisies dans la phase 1 recevront une invitation à présenter une proposition complète. Des lignes directrices supplémentaires seront fournies à ce moment-là. La Fondation Sheila Hugh Mackay se réserve le droit de solliciter des modifications ou des adaptations relatives à toutes les demandes

Phase 3 : Financement

La Fondation Sheila Hugh Mackay annoncera publiquement les projets ayant été retenus pour obtenir du financement. La FSHM exigera un rapport d'étape à mi-parcours, de même qu'un rapport d'achèvement concernant tous les projets financés en vertu de ce programme. La FSHM retient le droit de publier ou de publiciser les résultats de tous les projets spéciaux financés par le biais d'une telle initiative. Le soutien de la FSHM doit être reconnu publiquement.

Les Propositions vouées au financement de projets spéciaux doivent respecter les besoins de la communauté des arts visuels, dont :

- Avoir une incidence significative sur le climat culturel
- Offrir des occasions d'exploration créatrice et d'éducation
- Appuyer la création de l'art public
- Promouvoir les artistes du Nouveau-Brunswick au moyen de l'écriture critique ou autre média documentaire
- Créer ou améliorer les occasions de réseautage pour les artistes

La préférence sera accordée aux projets qui :

- présentent des objectifs et des résultats mesurables
- ont une possibilité de partenariat
- prévoient un chef / directeur de projet
- présentent clairement des délais d'exécution et des stratégies de mises en oeuvre
- ciblent un besoin particulier au sein d'une communauté
- identifient des critères d'évaluation

2014 – Dates-limites concernant les propositions de projets

- La lettre conceptuelle initiale doit être timbrée par le bureau de poste au plus tard le 7 février 2014.
- Les invitations à présenter les propositions complètes seront envoyées d'ici le 15 mars 2014.
- Les propositions complètes doivent être timbrées par le bureau de poste au plus tard le 30 mai 2014.
- Les projets doivent être achevés en moins d'un an de la subvention ou à une date mutuellement convenue entre les parties.



Projets speciaux 2014

Lettre de demande explicative

Titre du projet _____

Demande de subvention (2000\$ – 10 000\$) _____

Date de début proposée _____ Date d'achèvement _____

Coordonnées du candidat

L'organisation _____

Adresse _____

Ville _____ Prov _____ Code postale _____

Site web _____

Personne-ressource _____ Titre _____

Téléphone _____ Cell _____

Courriel _____

Aperçu du projet (Résumé des objectifs, public ciblé et utilisation des fonds)